NOTICE D'UTILISATION

Avant d'utiliser les chaussures contenues dans cette boite, lire attentivement cette NOTICE D'UTILISATION.

Nous vous remercions d'avoir choisi les chaussures U-POWER et nous vous rappelons que les contenus minimum de la note d'utilisation sont fixés par la législation en vigueur, (point 1.4 de l'annexe II du D.Lgs du 4 Décembre 1992 n° 475 et art. 12 paragraphe 2 du D.Lgs du 2 Janvier 1997 n° 10). Aucun des matériaux utilisés pour la production de cette chaussure n'est nuisible à la santé. Cette chaussure est un E.P.I. (Equipement de protection individuelle) de IIème Catégorie avec un Marquage **CE** en conformité à la Directive Européenne CEE 89/686 et aux modifications qui ont suivis, ainsi qu'aux conditions de la norme harmonisée EN ISO 20345:2011 ou EN ISO 20347:2011. La conformité de cette chaussure de Sécurité, de Protection ou de Travail est certifiée par un organisme européen homologué par la CEE pour délivrer cette attestation. Nous vous indiquons ci-dessous la signification de l'estampille que vous pouvez voir sur la chaussure.

Norme de référence		Nome del fabbricante		Mois et Année de fabrication
CE **EN ISO 20345:2011**		**U-POWER** **S3 SRC HRO HI**		**05/2012** **00000 - Reflex**
Norme Européenne	Classe de protection	Exigence de résistance au glissement	Exigences supplémentaires	Code produit

Outre les propriétés fondamentales, il est prévu des propriétés additives, comme indiquées sur le tableau ci-dessous :

SYMBOLES DES CLASSES DE PROTECTION		EN ISO 20345:2011				EN ISO 20347:2011				EN ISO 20345:2011		EN ISO 20347:2011		Valeur minimum requise UNI EN ISO 20345/7:2011
		SB	S1	S2	S3	0B	01	02	03	S4	S5	04	05	
	Zone du talon fermé	0	X	X	X	o	X	X	X					
	Embout résistant à un choc de 200J	X	X	X	X	-	-	-	-					
A	Chaussure antistatique	0	X	X	X	o	X	X	X	X	X	X	X	de 1x10⁵ OHM à 1x10⁹ OHM
E	Absorption d'énergie du talon	0	X	X	X	o	X	X	X	X	X	X	X	≥ 20 Joules
FO ex ORO	Résistance de la semelle aux hydrocarbures	0	X	X	X	o	o	o	o	X	X	X	X	Propriété toujours incluse en EN ISO 20345:2011 mais spécifié par le marquage FO en EN ISO 20347:2011
WRU	Imperméabilité dynamique de la tige	0	-	X	X	o	-	X	X	o	o	o	o	> 60' - Absorption ≤ 30% H_2O après 60' ≤ 0,2 gr
P	Résistance de l'intercalaire anti-perforation	0	o	o	X	o	o	-	X	o	X	o	X	≥ 1100 N.
CI	Isolation contre le froid de la semelle	0	o	o	o	o	o	o	o					A temp. ≤ 10 °C.
HI	Isolation contre la chaleur de la semelle	0	o	o	o	o	o	o	o					A temp. ≥ 22 °C.
C	Chaussure conductrice	0	o	o	o	o	o	o	o					< 1x10⁵ OHM
HRO	Résistance de la semelle à la chaleur par contact	0	o	o	o	o	o	o	o					à 300 °C, pendant 60" - Ne fond pas
AN	Protection de la cheville	0	o	o	o	o	o	o	o					valeur moyenne ≥ 20 kN
I	Chaussure isolante contre les risques électriques		o	o	o	o	o	o	o					Classe 00 ou Classe 0 - Norme CEI EN 50321
WR	Chaussure résistante à l'eau		o	o	o	o	o	o	o					Aucune pénétration pendant 15' (premières minutes).
M	Protection des métatarses		o	o	o	-	-	-	-					Après une durée de 100, il ne doit pas rentrer plus de 3 cm² d'eau (tâche)
CR	Résistance à la coupure de la tige		o	o	o	-	-	-	-					Hauteur après un choc ≥ 40 mm (pointure 42)
SRC	(SRA+SRB) Coefficient d'adhérence					-	-	-	-					Facteur I ≥ 2,5
RS	Déchaussage rapide (symbole U-Power)													

X = Propriétés obligatoires pour la catégorie indiquée
0 = Propriétés facultatives qui s'ajoutent à celles obligatoires si elles sont reportées sur le marquage
- = Propriétés non obligatoires, vérifier le marquage de la chaussure

FO (ex ORO): résistance aux hydrocarbures, propriété obligatoire pour toutes les chaussures de sécurité. Pour la catégorie EN ISO 20347:2011, elle doit toujours être indiquée sur le marquage.

Sous la semelle l'information suivante est indiquée :
- pointure

Sur le soufflet ou sur la languette de la chaussure doit être estampillé :
- la marque du fabriquant
- le code article
- le mois et l'année de fabrication
- les marquages suivants : marquage de conformité **CE**

La chaussure que vous avez sélectionnée peut être marquée avec un ou plusieurs symboles du tableau pour indiquer les caractéristiques complémentaires qui s'ajoutent aux propriétés de base. Seuls les risques correspondant aux symboles sont couverts par la chaussure. L'utilisation d'accessoires qui ne seraient pas d'origine pourrait altérer les caractéristiques de résistance et les fonctions de protection; c'est pourquoi, nous vous prions de consulter notre service client pour obtenir des informations. La responsabilité du choix du modèle en fonction du risque dépend de l'employeur.
La chaussure répond aux dispositions de la norme EN ISO 20345:2011 avec la Méthode EN 13287:2004 pour ce qui concerne la résistance au glissement de la semelle. Toutefois, les chaussures neuves peuvent avoir au départ une résistance au glissement inférieure à ce qui est indiqué par les résultats du test. En outre, la résistance au glissement des chaussures peut varier suivant le stade d'usure de la semelle. La conformité aux caractéristiques techniques, ne garantit pas l'absence de glissement dans n'importe quelle condition.

Symbole	Exigences prévues par la norme
SRA Sol d'essai : céramique Lubrifiant: eau et détergent	> 0,32 chaussure à plat > 0,28 chaussure inclinée vers le talon de 7°
SRB	Depuis le 03/05/2009
Sol d'essai: acier Lubrifiant: glycérine	> 0,18 chaussure à plat > 0,13 chaussure inclinée vers le talon de 7°
SRC	SRA+SRB

(Depuis 2007 toutes les chaussures de sécurité et professionnelles doivent obligatoirement répondre au test de résistance au glissement)

DEFINITIONS

a) **DPI:** : "Equipement de Protection Individuelle" il s'agit de produits qui ont pour but de protéger la personne qui les utilise et donc qui les porte, contre les dangers pour la santé et la sécurité.
b) **Chaussure de sécurité UNI EN ISO 20345:2011:** Chaussures conçues avec des caractéristiques techniques qui permettent de protéger l'utilisateur de lésions pouvant être causées par des accidents dans des environnements de travail, elles sont dotées d'un embouts qui protègent contre des chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 joules et contre des risques d'écrasement avec une charge maximale de 1500 daN ou 15 kN c'est-à-dire environ 1500 kg (portée résiduelle pour la pointure 42 mm 14).
c) **Chaussure de travail UNI EN ISO 20347:2011:** Chaussures conçues avec des caractéristiques techniques qui permettent de protéger l'utilisateur de lésions pouvant être causées par des accidents dans des environnements de travail. Elles ne sont pas dotées d'un embout qui protège les doigts de pied tout comme elles ne protègent pas des risques physiques et mécaniques d'impact et de compression sur la pointe du pied.
d) **Fabricant:** Le Fabricant est celui qui assume la responsabilité de la protection et de la fabrication d'un produit couvert par la Directive, en vue de sa commercialisation à son nom sur le marché communautaire. Le fabricant peut résider dans la dans la Communauté ou en dehors. Dans tous les cas, le Fabricant peut désigner un mandataire qui devra nécessairement résider dans la Communauté pour pouvoir agir en son nom.
e) **Organisme de contrôle autorisé:** On entend par organisme de contrôle autorisé, un organisme qui est habilité selon les termes de l'article 6 del D.L. 4/12/92 nr. 475 et du Décret du Ministère de l'Industrie 11/10/00. Le CIMAC exerce cette activité de contrôle visée aux articles 7,8 e 9 du D.L. 4/12/92 nr. 475.
f) **Tâches de contrôle des administrations publiques:** Le contrôle de la conformité aux exigences essentielles de sécurité visées par l'annexe II du Dl. nr. 475 des EPI dans le commerce, est effectué par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et par le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale au travers de leurs propres organismes d'inspection coordonnés en permanence entre eux.

LABORATOIRES HABILITES POUR LE MARQUAGE CE SUR LES EPI DE II[ème] CATEGORIE

- 0465 ANCI sez. CIMAC, C.so Brodolini, 19 - 27029 Vigevano PV - I
- 0193 PFI Hans Sachs-Str.2 - 66955 Pirmasens - D
- 0075 C.T.C. - 4 Rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon Cedex 07 - F

EMBALLAGE, STOCKAGE, ENTRETIEN ET ÉCHÉANCE

- Le calzature sono imballate in scatole e devono essere immagazzinate in depositi a temperatura ambiente.

Les chaussures sont emballées dans des boites et doivent être stockées dans des dépôts à température ambiante.
- Pour s'assurer d'une meilleure durée de vie du produit, il est nécessaire de systématiquement nettoyer la chaussure après utilisation.
- Les chaussures doivent être nettoyées avec des brosses à poils souples en s'assurant d'enlever tous les résidus de terre ou autres substances.
- Traiter périodiquement la tige non chamoisée avec un cirage adapté, par exemple à base de graisse, de cire, etc.; ne pas utiliser des produits agressifs (essence, acides, solvants, etc.) qui peuvent altérer la qualité, la sécurité et la longévité de l'EPI.
- Les chaussures mouillées doivent sécher dans un endroit ventilé, loin d'une source de chaleur.
- A cause de nombreux facteurs qui peuvent altérer la durée de vie des chaussures (humidité, température, etc.), il n'est pas possible d'établir avec certitude leur durée. En général, pour les chaussures entièrement en polyuréthane ou avec une semelle de contact en polyuréthane ou TPU, on peut supposer, pour des chaussures neuves stockées dans des conditions climatiques contrôlées, une durée maximale de trois ans. Pour les autres typologies de chaussures, on peut supposer une durée maximale de cinq ans. Cette durée de vie s'entend pour des chaussures neuves, emballées et stockées dans des conditions climatiques contrôlées, à l'abri de fortes variations thermiques et d'une faible humidité.

VERIFICATION ET CONTRÔLE AVANT L'UTILISATION

- Avant de porter les chaussures, vérifiez que les systèmes de fermeture fonctionnent, contrôlez l'épaisseur de la semelle et assurez-vous qu'elles aient toutes les caractéristiques indiquées sur l'estampille.
- Si la chaussure est prévue avec un embout en acier ou composite ou aluminium, et un intercalaire anti-perforation, vérifiez leurs présences avant l'emploi.
- Si la chaussure présente des défauts ou des cassures, elle doit être substituée.
- Dans des environnements avec des conditions climatiques sèches et chaudes, il est conseillé d'utiliser des chaussures ayant une tige avec un niveau de perméabilité à la vapeur d'eau de la tige le plus élevé possible (exemple: S1/S1P).
- Dans des environnements avec des conditions climatiques humides, il est conseillé

PRECAUTIONS

INFORMATION POUR LES EMBOUTS ET INTERCALAIRES ANTI-PERFORATION

Les éléments de protection sont étudiés conformément aux normes en vigueur afin de protéger, les doigts de pied, en cas de chute accidentelle d'objets contusionnant par le haut, ou la plante du pied, de perforations par des objets pointus. En cas de choc et/ou de perforation, REMPLACER TOUJOURS LA CHAUSSURE, MÊME SI ELLE NE PRÉSENTE PAS DE DOMMAGES VISIBLES. Les protections sont considérées efficaces uniquement et exclusivement avec une chaussure correctement mise et bien lacée.

INTERCALAIRES ANTI-PERFORATION NON METALLIQUES

- Elle est considérée complètement perforée quand la pointe est visible sur la surface opposée avec un dépassement de 1mm. (décision du Vertical Group 10 foot and leg protector coordination of notified bodies PPE del 225 mars 2007 RACC. For use 10.067).
- Depuis le 30/06/2012 toutes les chaussures nouvellement certifiées estampillées EN ISO 20345:2011, auront l'anti-perforation textile à perforation ZERO.
- Depuis le 30/06/2012 toutes les chaussures nouvellement certifiées estampillées EN ISO 20345:2011 avec l'intercalaire acier auront une semelle anti-perforation en acier inoxydable.

SEMELLES AMOVIBLES

Si, au moment de l'achat, à l'intérieur de la chaussure, se trouve une semelle amovible, nous garantissons que les propriétés de la chaussure ont été déterminées en effectuant des essais sur la chaussure équipée de cette semelle amovible. Si le remplacement de la semelle amovible s'avère nécessaire, celle-ci doit être substituée par une semelle similaire fournie par le fabricant.
Si au moment de l'achat, aucune semelle amovible n'est présente, nous garantissons que les propriétés de la chaussure ont été déterminées en effectuant des essais sur la chaussure non équipée de semelle amovible. Si vous souhaitez utiliser une semelle amovible autre que celles fournies par le fabricant, il faudra s'assurer des propriétés électriques de l'association chaussure/semelle amovible.

CHAUSSURE ANTISTATIQUE

Les chaussures marquées A, S1, S2, S3, P1, P2, P3, 01, 02, 03, possèdent des propriétés antistatiques conformes à la réglementation. Les chaussures antistatiques devraient être utilisées s'il y a la nécessité de réduire l'accumulation de charges électrostatiques en les dissipant, en évitant ainsi le risque d'incendie, par exemple de substances inflammables et de vapeurs dans les cas où le risque de décharges électriques provenant d'un appareil électrique ou d'autres éléments sous tension n'a pas été entièrement éliminé. Il faut cependant noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adaptée contre les décharges électriques car elles induisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de décharges électriques n'a pas été entièrement éliminé, il est essentiel de recourir à des mesures supplémentaires. Ces mesures, ainsi que les essais supplémentaires indiqués ci-dessous, devraient faire partie des contrôles périodiques du programme de prévention des accidents sur le lieu de travail. L'expérience a démontré pour des caractéristiques antistatiques, que le parcours de la décharge à travers un produit doit avoir, dans des conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 MΩ (1.000.000KΩ = 1.000 MΩ = 1.10^9) à n'importe quel moment de la vie du produit. Une valeur de 100 kΩ (100KΩ = 0,1 MΩ = $1,10^5$) définie la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin de garantir une certaine protection contre les décharges électriques dangereuses ou contre les incendies, au cas où un appareil électrique présenterait des défauts quand il fonctionne avec des tensions jusqu'à 250 V. Cependant, dans certaines conditions, les utilisateurs devraient être informés que la protection fournie par les chaussures pourrait être inefficace et que d'autres moyens doivent être utilisées pour protéger le porteur à tout moment. La résistance électrique de ce type de chaussures peut être modifiée de manière significative, par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ce type de chaussures ne va pas remplir ses fonctions dans les milieux humides. Par conséquent, Il faut s'assurer que le produit soit en mesure de remplir sa fonction de dissipation des charges électrostatiques et qu'il fournit une certaine protection durant toute sa durée de vie. On recommande à l'utilisateur d'effectuer un test de résistance électrique sur place et de le faire à intervalles fréquents et réguliers. Si les chaussures sont utilisées dans des conditions telles que le matériel qui constitue les semelles se trouve contaminé, les porteurs doivent toujours vérifier les propriétés électriques de la chaussure avant d'entrer dans une zone à risque. Durant l'utilisation des chaussures antistatiques, la résistance du sol doit être telle qu'elle ne puisse pas annuler la protection fournie par les chaussures. Durant l'utilisation, aucun élément isolant ne doit être introduit entre le dessous de la chaussure et le pied du porteur. Si une semelle est introduite entre le dessous de la chaussure et le pied, il est nécessaire de vérifier les propriétés électriques de l'association chaussure/semelle.

CHAUSSURES DISSIPATIVES POUR MILIEUX EPA

Les chaussures qui portent le marquage EPA sont conformes aux exigences des normes CEI EN 61340-5-1 et CEI EN 61340-4-3 concernant les propriétés pour les éléments spécifiques de protection ESD de composants électroniques (domaine d'application relatif à la production et à l'emploi de dispositifs électroniques). Les chaussures dissipatives pour milieux EPA doivent avoir une résistance globale de l'ensemble chaussure/sol ayant une valeur comprise entre 7,5x10⁵ Ohm et 3,5x10⁷ Ohm.

DESTRUCTION

Elles sont considérées comme des déchets industriels non dangereux et elles sont identifiées par le Code Européen des Déchets (C.E.R.): Cuir: 04.01.99 - Tissus: 04.02.99 - Matériel en ouate cellulosique: 03.03.99 - Matériel métallique: 17.04.99 o (17.04.07) - Supports recouverts en PU et PVC, matériel élastomère et polymère: 07.02.99.

INNOCUITÉ

Chrome VI hexavalent, inférieur à la limite décelable selon la méthode (3mg/Kg).
Relâchement de Nickel inférieur à 0,5 µg/cm². Méthode: UNI EN 1811 (00). Méthode d'essai relative au relâchement de Nickel pour les articles qui sont en contact direct et étendu sur le cuir.
Azo colorants: dans les conditions décrites par les tests effectués, il n'a pas été relevé de composants azo colorants interdits par la directive 2002/61/CE du 19 Juillet 2002 relative aux restrictions en matière d'émission sur le marché et d'utilisation de substances et préparations dangereuses (colorants azotiques). Méthode: CEN ISO/TS 17234:2003 - Cuir analyse chimique - détermination de certains colorants azotiques dans les cuirs teintés.
Analyse chromatographique de haute qualité HPLC.
Analyse en gas chromatographique avec des releveurs de masse.

CHAUSSURES ELECTRIQUEMENT ISOLANTES SUR SOL BASSE TENSION

Elles doivent être seulement et exclusivement conformes à la norme CEI EN 50321 de 2000-04 Ediz.prima.
La norme canadienne CAN/CSA Z 195-02 n'étant pas une norme harmonisée, c'est à dire non publiée par le Journal Officiel de la Communauté Européenne, n'a pas la prétention de conformité par l'application de la Directive 89/686 CEE.

CHAUSSURES POUR L'AGROALIMENTAIRE ET MILIEU SANITAIRE

Elles sont conformes au D.L. n.155 del 26/05/21997 sur l'hygiène des produits alimentaires H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Point)

UGROUP Srl - via Borgomanero, 1 - 28040 Paruzzaro (NO) ITALY
Info@u-power.it - www.u-power.it
Cette note d'utilisation a été révisée le 06/06/2012.